

7.—Revenu net des cultivateurs provenant de l'exploitation agricole, par province, 1961-1964

NOTA.—Comprend la valeur locative estimée des maisons de ferme et les paiements supplémentaires faits en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et les paiements en vertu des Règlements concernant les versements fondés sur la superficie aux producteurs de céréales de l'Ouest.

Province	1961	1962 ^r	1963 ^r	1964
	(milliers de dollars)			
Terre-Neuve.....	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard.....	6,808	6,808	6,981	13,409
Nouvelle-Écosse.....	14,819	12,246	11,533	8,050
Nouveau-Brunswick.....	11,910	10,686	9,681	15,177
Québec.....	190,985	185,041	171,921	154,521
Ontario.....	353,946	368,453	369,307	345,280
Manitoba.....	62,204	170,465	115,472	161,423
Saskatchewan.....	132,935	490,659	577,578	378,031
Alberta.....	240,064	312,938	322,847	286,804
Colombie-Britannique.....	61,001	70,439	69,433	69,324
Total.....	1,074,672	1,627,735	1,654,753	1,432,019

Sous-section 2.—Volume de la production agricole

L'indice du volume physique de la production agricole au Canada a été estimé à 151.5 en 1964 (1949=100). Nonobstant la baisse de 7 p. 100 par rapport au sommet de 162.9, établi en 1963, ce chiffre estimatif de la production est le deuxième plus élevé jamais noté. La baisse est entièrement imputable à la diminution de la production des céréales, principalement en Saskatchewan et en Alberta. Quant aux autres produits qui composent l'indice, la production totale au Canada dépassait le niveau atteint l'année précédente.

À l'échelon provincial, la baisse la plus marquée de l'indice s'est manifestée en Saskatchewan, où les récoltes représentent en grande partie le produit définitif de l'exploitation agricole. La diminution des récoltes en Alberta s'est aussi fait sentir, comme l'indique la baisse de l'indice, mais l'effet a été beaucoup moins prononcé qu'en Saskatchewan, vu l'importance relativement plus grande des bestiaux et des produits d'origine animale. La Nouvelle-Écosse et le Québec sont les seules autres provinces où l'indice de la production ait fléchi par rapport à celui de 1963. En Nouvelle-Écosse, la diminution de la production est imputable en grande partie à la baisse dans les produits laitiers et les œufs; la diminution de la production laitière et de l'élevage des porcs explique en grande partie le recul de l'indice du Québec.

L'indice est censé constituer la mesure, sans duplication, de la production agricole brute; aussi, en l'établissant, a-t-on veillé à prévenir tout double compte des produits agricoles. Dans une province, il y a double emploi quand des céréales fourragères, ariscrites à la production des grandes cultures, sont données en aliments aux bestiaux pour ensuite figurer de nouveau aux postes «bestiaux» et «produits animaux». Sur le plan interprovincial, il y a également double emploi lorsque des céréales fourragères d'une province servent de fourrage dans une autre ou lorsque des bovins mi-gras élevés dans un secteur du pays vont terminer leur engraissement dans un autre secteur.